

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master STAPS : management du sport parc. Conception,
développement/animation des espaces récréatifs innovants-2ème année**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master STAPS : management du sport parc. Conception, développement/animation des espaces récréatifs innovants-2ème année comme suit :

Membres du jury

CORNELOUP Jean, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

DANTON Jean jerome, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

GARLOT Florine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DACHEUX Eric, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

FLORES Jacques, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

RIEUTORT Laurent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 2

GARLOT Florine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

DACHEUX Eric, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

FLORES Jacques, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

RIEUTORT Laurent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 4 décembre 2024